



UTILISATION DES MODELES DE CONTRATS

Personnaliser vos contrats :

- L'entête du CNOMK et les observations en rouge (1^{ère} page et bas de page) présents sur les modèles de contrats ne font pas partie du contrat. Elles ont pour but de vous guider dans la rédaction des contrats. Pour que ces informations n'apparaissent pas, vous devez copier, une page après l'autre, le texte du contrat et le coller dans un nouveau document vierge.
- Veiller à ce que le titre du contrat, les titres des articles et leurs contenus ne soient pas coupés à l'impression.
- Compléter toutes les informations qui doivent être personnalisées ; Celles-ci sont indiquées par :
 - « x » ou « y »
 - (...)
 - ...

Les pourcentages de rétrocession :

- Bien que non règlementés, ils doivent être justes et correspondre à une réalité économique multicritère (frais, charges, utilisation du matériel et des locaux, droit de présentation de patientèle...) sans pour autant couvrir la totalité des frais de fonctionnement du cabinet voire plus ;
- Attention à l'inversion du taux de rétrocession (ex : 20% remplaçant pour 80% remplacé, etc...), cela pourrait être considéré comme une perte d'indépendance et refusé pour non-conformité au Code de la Santé Publique (Article R 4321-135 du CSP).
- Toute révision, doit faire l'objet d'un avenant précisant la date du changement et le nouveau taux de rétrocession.

Durée :

Elle doit être précisée clairement. Elle est soit :

- Déterminée :
 - Les dates de début et de fin doivent être précisées ;
 - Les modalités de renouvellement devront être explicites sur la durée et le moyen.
- Indéterminée :
Bien écrire la notion afin de ne pas laisser place à l'interprétation, source de conflit.

Clause de non installation

- Elle doit être définie dans le temps et dans l'espace.
- Le secteur déterminé dans la clause devra correspondre à la zone d'influence du cabinet.
- Attention toutefois au zonage conventionnel qui pourrait impacter votre contrat.

Communication et conciliation :

- Si les deux parties sont inscrites au Tableau de l'ordre dans le même département, préciser ce dernier dans les deux articles concernés.
- Si les parties sont inscrites dans deux départements différents, il faudra préciser les deux départements dans les articles concernés.



RAPPEL :

Toutes les conditions fixées au contrat devront être respectées pendant l'exécution du contrat et durant la portée de la clause de non concurrence. Nous préconisons :

- De définir les conditions avant le début du contrat ;
- De s'assurer que les deux parties soient en accord avec l'ensemble des clauses avant la signature.

Tous les modèles de contrats sont disponibles en accès libre via le lien suivant :

<http://contrats.ordremk.fr>

La validité d'un contrat dépend de 3 notions essentielles :

- Le consentement des parties ;
- Leur capacité de contracter ;
- Un contenu licite et certain ([Article 1128 du Code civil](#)).

Les contrats ne peuvent être modifiés ou révoqués que du consentement mutuel des parties, ou pour les causes que la loi autorise ([Article 1134 du Code civil](#))

Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits ([Article 1103 du Code Civil](#)).

